

ASSOCIATION LES PETITS MALINS

1, Rue Les Clos
38113 VEUREY VOROIZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025



04 76 27 80 01 | contact@izeha.fr | izeha.fr | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

Siret 38228973400040 / APE 6920Z / Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
de la Région Auvergne Rhône-Alpes et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie

ASSOCIATION LES PETITS MALINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01.01.25 AU 31.12.25

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion sur les comptes annuels
2. Fondement de l'opinion
3. Justification des appréciations
4. Vérifications spécifiques
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



LES PETITS MALINS
1, Rue Les Clos
38113 VEUREY VOROIZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PETITS MALINS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les règles et les principes comptables suivis par l'association, sur les principaux postes du bilan, et visés au paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'Annexe, ont bien un caractère approprié et ont été correctement appliqués.
- Les ventes de prestations représentent 169 691 euros soit 57,67% des produits d'exploitation. Nos travaux ont consisté à s'assurer de l'exhaustivité de ces produits.
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble de ces comptes, sont conformes aux dits principes comptables, et nos travaux ont consisté à :
 - Apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations,
 - Revoir les calculs effectués par l'association,
 - Comparer les estimations précédentes avec les réalisations effectives,
 - Examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur



des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Conseil d'Administration dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Seyssinet-Pariset

Le 2 juin 2026

IZÉHA SAS

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric TRAORE', written over the printed name.

Eric TRAORE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	7 091	7 091	447
	En cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	18 565	15 634	2 931
	En cours, avances et acomptes			4 892
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>			
	Immobilisations financières (1)			
	Participations	160		160
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
Total II		25 816	22 725	3 091
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Créances (2)			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 426		7 426
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances	11 542		11 542
	Charges constatées d'avance (2)	1 931		1 931
	Valeurs mobilières de placement	32 000		32 000
	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	78 879		78 879
	Total III	131 779		131 779
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)			
	Primes de remboursement des emprunts (V)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		157 595	22 725	134 870

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 266	5 266
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
AUTRES FONDS PROPRES	Autres	9 228	9 228
	Report à nouveau	84 163	73 899
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 933-	10 158
	Situation nette (sous total)	106 725	108 552
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	106 725	108 552
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés		
	Total III		
	Provisions pour risques		
DETTES (I)	Provisions pour charges		
	Total IV		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119	112
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 519	10 714
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	21 994	19 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	Autres dettes	1 513	881
	Produits constatés d'avance		
	Total V	28 145	31 261
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	134 870	139 813

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	4 110	4 005
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	169 691	179 301
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	120 437	114 303
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	18	4
Total I	294 220	297 614
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	95 032	100 138
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 274	3 210
Salaires et traitements	161 305	152 486
Cotisations sociales	37 623	32 165
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 407	1 370
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5	248
Total II	299 646	289 618
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 426	7 996

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ATTENTION : RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 493	1 305
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total III	3 493	1 305
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. Résultat financier (III-IV)	3 493	1 305
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 933	9 301
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		963
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		963
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	297 713	299 882
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	299 646	289 618
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 933	10 264

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 134 870.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 294 219.95 Euros et dégageant un déficit de 1 933.13- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Cette association a pour but de promouvoir, soutenir, favoriser toutes actions dans le domaine des loisirs pour l'enfance et la jeunesse. Ces actions ont pour principes :

- L'initiation à la vie sociale,
- L'ouverture culturelle et sociale
- La permanence des réponses aux besoins sociaux et éducatifs,
- L'accueil du plus grand nombre.

L'association est laïque, c'est à dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession.

L'association exerce son action notamment par :

- L'organisation et la gestion de centres de loisirs,
- L'organisation et la gestion de centres de vacances,
- L'organisation et la gestion de l'accueil péri scolaire,
- Participation à la restauration scolaire.
- La création d'une équipe pédagogique,
- La formation continue de cette dernière et des membres de l'association,
- La création et la gestion de postes d'animateurs permanents (salariés mensuels ou vacataires) appelés à favoriser le développement qualitatif des activités.
- Etc.

Les ressources de l'association se composent :

- Des cotisations de ses adhérents
- Des subvention des Mairies de VEUREY- VOROIZE et NOYAREY.
- Des subventions de l'Etat, du conseil général, de la CAF, d'autres communes, des établissements publics et d'organisations habilitées à cet effet, etc.
- Des ressources créées à titre exceptionnel au profit de l'association avec l'accord du conseil d'administration et s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente (produits de tombolas, conférences, produit des fêtes et manifestations produit des frais de séjours versés par les familles, des dons en espèces ou nature, etc..)

La commune et ses élus s'engagent à travers une participation et un soutien actif à l'association à aider la mise en oeuvre de son projet éducatif.

Les moyens de fonctionnement sont garantis par une ou plusieurs conventions passées avec la commune portant sur :

- Les modalités d'utilisation des locaux mis à disposition de l'association par la ville de VEUREY-VOROIZE,
- Les moyens administratifs permettant la gestion de l'association (personnels, outils,).

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A compter du 01/01/2025, un changement de réglementation comptable est applicable avec la publication du nouveau règlement ANC n°2022-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC 2022-06 est un changement de méthode comptable. Cette réforme n'a pas pour objet de modifier les valeurs comptables des postes du bilan ou du résultat, mais de moderniser la présentation, la terminologie et la structuration des informations comptables.

Les principaux changements introduits sont :

- Réorganisation du Plan Comptable Général avec la suppression des comptes de transferts de charges et l'utilisation normés des comptes de charges et produits exceptionnels
- Modernisation du vocabulaire comptable
- Introduction de tableaux obligatoires avec une présentation plus structurée

Dérogations

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Application du nouveau règlement ANC N°2022-06



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 091		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 366		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 516		
TOTAL	21 882		
Autres participations	160		
TOTAL	160		
TOTAL GENERAL	29 133		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 091	7 091
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		748	1 619	1 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 570	16 946	16 946
TOTAL		3 317	18 565	18 565
Autres participations			160	160
TOTAL			160	160
TOTAL GENERAL		3 317	25 816	25 816

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 644	447		7 091
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 366		748	1 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 624	1 960	2 570	14 015
TOTAL	16 991	1 960	3 317	15 634
TOTAL GENERAL	23 635	2 407	3 317	22 725

IEHA
Commissaire
aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

ATTENTION : RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 47				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 960				
TOTAL	1 960				
TOTAL GENERAL	2 407				

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 266				5 266
Fonds propres avec droit de reprise	10 000				10 000
Réserves	9 228				9 228
Report à nouveau	73 899		20 527	10 264	84 163
Excédent ou déficit de l'exercice	10 158		12 091-		1 933-
Situation nette	108 552		8 437	10 264	106 725
TOTAL I	108 552		8 437	10 264	106 725



ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	5 266								5 266	
Fonds propres avec droit de reprise	10 000								10 000	
Réserves	9 228								9 228	
Report à nouveau	73 899				20 527		10 264		84 163	
Excédent ou déficit de l'exercice	10 158				12 091-				1 933-	
TOTAL	108 552				8 437		10 264		106 725	



ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation			120 435				
SUBVENTION MAIRIE VEUREY			95 000				
SUBVENTION VACANCE NOYAR			3 171				
SUBVENTION VACANCE ETE V			1 781				
SUBVENTION CAF			20 483				
TOTAL			120 435				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	360	360	
Autres créances clients	7 066	7 066	
Personnel et comptes rattachés	9	9	
Débiteurs divers	11 533	11 533	
Charges constatées d'avance	1 931	1 931	
TOTAL	20 899	20 899	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	119	119		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 519	4 519		
Personnel et comptes rattachés	10 383	10 383		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 564	11 564		
Autres impôts taxes et assimilés	48	48		
Autres dettes	1 513	1 513		
TOTAL	28 145	28 145		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de Bureau et Informat	Linéaire	3 ans
Matériel Pédagogique	Linéaire	5 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	11 533
Total	11 533

Détail des produits à recevoir

	Montant
CAF PS+AL	8 779
CAF PLA MERCREDI	2 754
Total	11 533

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 017
Dettes fiscales et sociales	15 944
Total	18 080



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
PROV CP+CHARGES +UNIFORMATIONS	15 943
HONORAIRES CAC+EC	2 017
FRAIS BQ	120
Total	18 080

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 931
Total	1 931



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOPAS ANTI VIRUS	884		
DIVERS CCA	1 047		
Total	1 931		

Détail des produits constatés d'avance

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Subventions d'équipement

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	7
Total	7

Valorisation des contributions volontaires

Subvention en Nature accordées par la Mairie de Veurey Voroize : (en Euros)

Mise a Disposition de Personnel : 32 244€
Location Immobilière : 5 544€
Location Mobilière : 1 738€
Prise en Charges Edf : 3 963€
Prise en Charges Eau : 340€

Soit un total de **43 829€**



Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2040
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :